

L'hon. M. Lang: Aucune entente n'a porté sur l'essentiel de propositions de quelque nature que ce soit, sauf celle d'en discuter plus tard un bon nombre, notamment les questions importantes à propos du revenu des producteurs de grains des Prairies et comment le Trésor fédéral paiera les 100 ou 200 millions de dollars par année pour remédier à cette situation. Des propositions portaient sur divers sujets, y compris la mesure législative à l'étude, mais aucune, à ma connaissance, ne tendait à appuyer l'amendement et le sous-amendement à l'étude qui n'ont, comme je l'ai dit, aucun sens et sont inexécutables, et je suis persuadé que les ministres de l'Agriculture des Prairies ne tiennent pas à y avoir part.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, c'est un excellent point de départ. Le ministre a le droit de juger que tel amendement est inexécutable, mais lorsqu'il dit qu'il n'a aucun sens, il cesse d'être logique. A ce moment-là, il cesse de réfuter l'argument et le point avancé par les députés de ce côté-ci de la Chambre. C'est encore une preuve de l'arrogance qu'il n'a cessé d'afficher depuis la présentation du bill.

Le sens véritable de l'amendement à l'étude a été maintes fois signalé au ministre et au gouvernement lors de l'étude du bill au comité permanent. Les associations agricoles s'en sont chargées les unes après les autres et ont dit qu'il permettrait d'en arriver à une formule en vue de stabiliser ou d'établir un certain niveau de revenu agricole.

• (5.40 p.m.)

Il pouvait ne pas avoir de sens pour le ministre mais il en avait certes pour un très grand nombre de fermiers et pour les organismes qui parlaient en leur nom. Pour eux, il représentait beaucoup. A mon avis, cela est dû au fait que ce sont ces deux facteurs, les frais de production et le revenu brut, qui permettent au fermier de déterminer si son exploitation est rentable tout comme ils permettent à toute autre personne exploitant une entreprise de quelque sorte que ce soit au Canada de déterminer si oui ou non cela vaut la peine de continuer. Par conséquent, il est facile de comprendre que cela représente beaucoup pour les fermiers et les organismes agricoles. Je suis certain que cela avait aussi du sens pour les ministres de l'Agriculture des Prairies qui sont venus à Ottawa vendredi dernier. Le peu de cas que le gouvernement fédéral fait de cette visite me surprend beaucoup.

Des voix: C'est honteux!

M. Gleave: Le peu de cas qu'il fait de leurs instances me surprend. Le ministre et le gouvernement, monsieur l'Orateur, n'osent pas accorder quatre ou cinq jours d'étude aux instances qu'on leur a présentées; il leur faut immédiatement rapporter ce projet de loi à la Chambre.

Le gouvernement dit que ce que nous proposons n'a pas de sens. J'en déduis alors, qu'à son avis, ce que les gouvernements des Prairies lui ont proposé n'avait pas de sens non plus. Si cela n'avait pas été le cas, le gouvernement aurait écouté ce qu'ils avaient à dire. Aucun de ces gouvernements des Prairies n'est au pouvoir depuis longtemps. Tous ont été nouvellement élus. Le gouvernement de l'Alberta a pris le pouvoir avec une majorité écrasante il y a à peine quelques mois; nul ne peut donc dire qu'il ne représente pas la majorité des électeurs de l'Alberta.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Gleave: En Saskatchewan, un gouvernement a été élu avec une majorité aussi forte qu'en Alberta. Par la suite, ce gouvernement s'est révélé être du même acabit que celui d'en face, un gouvernement n'ayant pas le courage de venir ici et d'exposer ce qui était fait aux cultivateurs de la Saskatchewan.

M. McBride: Ils le diront dans la circonscription d'Assiniboia.

M. Gleave: Il y a si longtemps que vous entendez cette histoire que vous commencez à croire que c'est vrai. Ces deux gouvernements ont été élus l'été dernier et il n'y a pas de doute qu'ils représentent les gens de ces deux provinces. Le gouvernement du Manitoba a à peine deux ans d'existence. Il a été élu avec une faible majorité mais lorsqu'il s'est présenté à nouveau devant le peuple au cours d'élections partielles, il a reçu l'appui indiscutable des électeurs.

Dans la mesure à l'étude, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a tenu aucun compte des instances des associations agricoles; il n'a tenu aucun compte des instances des gouvernements provinciaux qui parlent au nom des électeurs et des cultivateurs de leurs provinces, et il nous accuse ensuite d'être inintelligibles et de dire des bêtises. Ceci me rappelle l'histoire de ce couple âgé assis devant le foyer. Le mari disait à sa femme: «Tu vois, je pense que tout le monde est un peu bizarre, sauf toi et moi, et quelquefois, je crois que tu es aussi un peu bizarre.» Le présent gouvernement devrait être sur ses gardes.

M. Baldwin: Bizarre.

M. Gleave: Oui, bizarre. Devant la forte poussée de l'opinion, le gouvernement ne peut se permettre de s'arrêter un jour ou deux pour réfléchir un peu à ce que l'on pourrait faire pour répondre à cette opinion réfléchie des gouvernements des Prairies et de l'opposition. Le gouvernement ne peut se permettre quelques jours de réflexion. Le ministre et le gouvernement pensent-ils qu'il nous est facile de ce côté de la Chambre de débattre aussi longuement une mesure qui est censé bénéficier aux cultivateurs de l'Ouest? J'ai entendu dire que dès qu'une élection serait terminée, nous cesserions toute opposition et rentrerions dans le rang. Monsieur l'Orateur, je tiens à dire aux députés d'en face que nous n'utilisons pas ce bill à des fins électorales.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: A d'autres!

M. Jerome: Alf, vous êtes en train de perdre votre crédibilité.

L'hon. M. Dinsdale: Les libéraux ne pensent qu'à ça.

Une voix: Ils ne parlent jamais, ils se contentent d'apostropher.

M. Gleave: Je m'attendais bien à ce que mes paroles ne passent pas inaperçues, monsieur l'Orateur. Le projet de loi qui nous a été soumis est mauvais. Le ministre affirme que cet amendement est inapplicable, mais c'est le bill qui est inapplicable sous certains rapports. Ainsi dans les provinces des Prairies, il existe divers types d'exploitations agricoles, notamment des associations, des coopératives, des associations entre un père et ses fils, ou entre un père et un seul fils etc; or le présent bill est inapplicable à ces types d'exploitations. Il est tout d'une pièce, et rien n'a